

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU  
**15 décembre 2015**  
À 20H30

## Etaient présents :

|   |                     |    |                       |
|---|---------------------|----|-----------------------|
| 1 | Loïc BARBIER        | 8  | Jean-Luc JOUANIGOT    |
| 2 | Claude BERNARD      | 9  | Jean-Claude GUEZENNEC |
| 3 | Françoise COUTAND   | 10 | Daniel BEAUDOUX       |
| 4 | Dominique TIERCELIN | 11 | Céline BESNARD        |
| 5 | Béatrice GALLET     | 12 | Sandrine FIAN         |
| 6 | Michel FISSEAU      | 13 | Sophie GRINEISER      |
| 7 | Sophie LEBOSSÉ      |    |                       |

**Absents excusés:** Jean-Luc LECOMTE ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER, Frédérique PERBOST ayant donné pouvoir à Jean-Luc JOUANIGOT.

**Absents :** Eric HAMEAU, Thierry NICOLAS, Gaëtan LE GAC.

*Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.*

*Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## ORDRE DU JOUR :

- 1) Recensement de la population, création d'emplois et rémunération,
- 2) Protocole « Participation citoyenne »,
- 3) Droit de préemption urbain,
- 4) Questions diverses.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION CREATION D'EMPLOIS ET RÉMUNERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément au décret N°2003-561 du 23 juin 2003, la commune de BREZOLLES devra réaliser une enquête de recensement du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE :**

- De recruter **4 agents recenseurs**

- De rémunérer ces agents sur la base du premier échelon de l'échelle 3, indice brut 340 majoré 321.

Quatre candidatures ont été retenues :

- Laura ARDIL
- Keny CHANTHARASY
- Solange HARINIA
- Amandine POTTIER

## PROTCOLE «PARTICIPATION CITOYENNE »

La démarche de « Participation Citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la Gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Conformément à l'article L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de sa Commune.

Le dispositif « participation citoyenne » renforce le Maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance. Le Maire est chargé, en collaboration étroite avec la Gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que notre Commune, est concernée par des phénomènes de délinquance ;

Considérant qu'il n'existe pas une solution unique à ce fléau ; que la mobilisation de tous, citoyens, Mairie et services de l'Etat est nécessaire ;

Considérant que nous souhaitons pouvoir mettre en œuvre le dispositif de participation citoyenne sur la Commune de BREZOLLES;

Considérant que ce projet « Participation Citoyenne » s'appuiera essentiellement sur une étroite collaboration entre les riverains et la Gendarmerie Nationale, puisque des référents volontaires pourront être acteurs du maintien de la sécurité dans leur quartier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

- D'APPROUVER le projet « Participation Citoyenne » tel que présenté ci-dessus et qui s'appuiera essentiellement sur une étroite collaboration entre les riverains et la Gendarmerie Nationale.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le protocole « Participation Citoyenne » avec l'Etat.

- D'HABILITER le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la Mise en œuvre de cette décision.

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

- **ZE 208 - 4 rue des Bouleaux**
- **AC 35 et AC 406 -17 rue de Senonches**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### LETTRE DU TENNIS CLUB DE BREZOLLES

Le TCB de Brezolles sollicite la commune pour la réalisation de différents travaux dans le club house.

- ✓ Changement des fenêtres des toilettes
- ✓ Modification de l'accès avec la création d'une porte côté route
- ✓ Modification des cloisons des vestiaires
- ✓ Peinture dans l'ensemble du club house

Le club se propose de participer aux travaux en fournissant de la main d'œuvre.

La commission de travaux va se déplacer sur site pour établir un état des lieux.

Le club recevra une réponse à ces demandes en fonction du rapport de la commission.

### ANTENNES RELAIS

La société SCOPELEC a sollicité la mairie pour déplacer les antennes actuellement situées sur le château d'eau vers un pylône qu'elle construirait sur une parcelle située à proximité immédiate du château d'eau.

La commune pourrait vendre, louer pour 30 ans ou à l'année cette parcelle.

Les membres présents souhaitent obtenir plus de renseignements avant de prendre une décision.

### TOILETTES SOUS LA HALLE

La commission des travaux s'est réunie sur place le 08 décembre dernier.

Les préconisations de la commission sont les suivantes :

Le passage pourrait être condamné, rue Mantoue par un mur et l'accès aux toilettes par la halle serait fermé par une porte ajourée ou non.

Les sanitaires seraient rénovés et fermés sauf le jour de marché ou durant les manifestations sous la halle.

Un luminaire protégé pourrait être installé à l'angle de la charpente de la Halle, et le filet remplacé par un novopan (dalle de plancher en bois) afin d'empêcher le passage des pigeons.

Monsieur DEL PESO, responsable des services techniques est chargé d'établir un devis pour ces différentes réalisations.

Rappelons, qu'il n'existe, pour le moment, aucune obligation pour les communes de disposer de toilettes publiques.

### PLACETTE PRES DU PANNEAU LUMINEUX

Un réaménagement de la place située à l'angle de la rue de Paris et de la rue Mantoue est envisagé, la commission de travaux s'est rendue sur place le 08 décembre dernier.

L'arbre se situant à l'angle du café de Paris nécessite beaucoup d'entretien et engendre beaucoup de saletés, l'idéal serait de le retirer et d'aménager l'espace libéré pour en faire une place plus harmonieuse.

La commission propose également d'installer, sur cette nouvelle place, la fontaine sise sous la halle.

En effet, celle-ci est aujourd'hui, ni mise en valeur, ni utilisée, en raison de fuites sur le circuit d'eau. (2 contre - 4 abstention - 9 pour).

Un devis sera réalisé par Monsieur DEL PESO, il sera présenté en conseil municipal pour validation définitive.

Deux bancs pourraient également être installés autour de la fontaine.

### VEHICULE EXPERT VANDALISÉ

Suite au vol de plusieurs pièces de carrosserie, l'expert Peugeot isotherme a été expertisé. Ce véhicule est réparable au prix de 10 981 euros. Vu la valeur du véhicule, l'assurance propose, soit d'acheter le véhicule au prix de 4 000 euros soit de nous laisser le véhicule et de nous rembourser

2 800 euros. La seconde proposition est validée par l'ensemble des membres présents. Des pièces détachées d'occasion seront posées sur le véhicule par les agents du service technique.

GRINEISER Sophie

Rappelle que selon les prescriptions de la commission déchets de l'agglomération du pays de Dreux, les déchets sauvages doivent être apportés en déchèterie par le personnel communal. Ces volumes ne sont pas comptabilisés dans le quota communal.

La commission déchets va se rapprocher de la chambre des métiers pour les inciter à sensibiliser leurs artisans aux risques de dépôts sauvages de gravas.

Participe aux réunions du Programme Local de l'Habitat. Le PLH est en phase de diagnostic et de définition d'enjeux sur les différents pôles afin notamment de redynamiser les centres villes.

GUEZENNEC Jean-Claude

Souhaiterait que les futurs logements seniors soient équipés de boîtes aux lettres individuelles. L'information a été communiquée à la poste.

LEBOSSÉ Sophie

Signale la présence de plus en plus importante de crottes de chiens sur les trottoirs. Ne faudrait-il pas verbaliser les propriétaires de chiens indécents ?

L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette alternative.

Souhaite connaître l'état d'évolution des travaux d'isolation du local de l'harmonie. Après une visite sur place, il s'avère que le local est déjà isolé (laine de verre et fenêtres double vitrage) en revanche il pourrait être judicieux de changer les vieux radiateurs et d'installer une programmation de manière à ne pas chauffer le local en l'absence des musiciens.

TIERCELIN Dominique

Rappelle que la distribution des colis de fin d'année pour les personnes de plus de 80 ans va commencer à partir de jeudi.

BERNARD Claude

Félicite le comité des fêtes pour leur belle parade de Noël.

Signale qu'elle a été interpellée par plusieurs personnes qui avaient été déçues de la présence du marché de Noël sur le friche et non dans le cœur du village.

COUTAND Françoise

Informe l'assemblée du bon déroulé du spectacle de Noël des écoles, les enfants ont beaucoup participé et ont été ravis.

Rend compte de quelques remarques de Brezolliens sur les décorations de Noël:

Les décors sont très jolis en traversée de rue, en revanche ceux le long des voies sont vieillots. Il est suggéré également de concentrer les illuminations dans le centre du village.

Souhaite que des crochets de grilles d'exposition soient achetés.

Propose d'inscrire la commune de Brezolles pour participer à l'activité « géocaching ».

GALLET Béatrice

Se félicite de la beauté de la crèche.

JOUANIGOT Jean-Luc

Déplore le vol du sapin installé rue de Saint Rémy.

BEAUDOUX Daniel

Signale un regard d'avaloir descellé rue de Saint Rémy.

Propose de soumettre aux idées des Brezolliens, par l'intermédiaire du mini-bull, l'aménagement du patio.

La séance est levée à 22h45.